



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} août 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Languedoc-Roussillon

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/08/2026).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque de Développement Régional en vigueur au **01/08/2026**.

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque Judiciaire. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque De L'Orme.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr***

* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1.1. Compte courant et services associés.....6
- 1.2. Banque à distance et échanges de données informatisées.....8
- 1.3. Centralisation des recettes 15
- 1.4. Centralisation de trésorerie..... 15
- 1.5. Télécoberte de chèques..... 16
- 1.6. Opérations de paiement et d'encaissement.....16
- 1.7. Dates de valeur (jours ouvrés).....22
- 1.8. Instruments de paiements.....22
- 1.9. Solutions d'encaissement 24

2 LES FINANCEMENTS



- 2.1. Cycle d'exploitation..... 27
- 2.2. Cautions et garanties à 1^{re} demande 29
- 2.3. Financement des investissements..... 29
- 2.4. Financement des opérations immobilières 31
- 2.5. Financement locatif..... 31
- 2.6. Couverture de taux 32

3 LES PLACEMENTS



- 3.1. Épargne bancaire.....33
- 3.2. Épargne financière.....34
- 3.3. Comptes titres.....35

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



- 4.1. Ingénierie sociale et autres assurances 38
- 4.2. Ingénierie financière 40
- 4.3. Ingénierie immobilière 40
- 4.4. Neobusiness..... 41
- 4.5. Banque de l'Orme..... 41
- 4.6. Ingénierie environnementale 41
- 4.7. Banquier du dirigeant 41
- 4.8. Conseils aux entreprises et institutionnels.....41

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



- 5.1. Tenue de compte.....42
- 5.2. Les opérations internationales .. 42
- 5.3. Chèques.....42
- 5.4. Opérations de change 44
- 5.5. Avances en devises 44
- 5.6. Change manuel 44
- 5.7. Garanties internationales 45
- 5.8. Offre Coface.....45
- 5.9. Offre d'accompagnement à l'international 45
- 5.10. Frais annexes 45

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Frais de recherche de documents 46
- 6.2. La location de coffres (assurance standard comprise)....46
- 6.3. Transactions sur l'or 46
- 6.4. Jedeclear.com 47
- 6.5. Cybersecrurité 47
- 6.6. Green..... 47

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Commission d'intervention 48
- 7.2. Les incidents liés aux chèques..... 48
- 7.3. Les incidents liés aux prélèvements et effets 49
- 7.4. Les incidents liés à la carte bancaire 49
- 7.5. Autres incidents 49
- 7.6. Oppositions 49

8 LEXIQUE..... 50



9 RÉSOUDRE UN LITIGE



- 9.1. Procédure de réclamation 56
- 9.2. Procédure de médiation 56
- 9.3. Pour toute information complémentaire..... 57

10 LES NUMÉROS UTILES..... 58





> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte en euros **27,00 €/mois**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/mois
 - Marché de l'économie sociale **0,15 % avec un minimum de perception de 10,00 €/trimestre**
 - Autres marchés **0,228 % avec un minimum de perception de 25,00 €/trimestre**
 - Virement ponctuel, de trésorerie, émission de chèque de banque **Nous consulter**
- Service Digital Box **Gratuit⁽²⁾**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽³⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	3,00 €/trimestre	6,65 €/trimestre
Relevés décennaires	4,50 €/trimestre	9,90 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	6,00 €/trimestre	13,30 €/trimestre
Relevés journaliers	27,00 €/trimestre	59,60 €/trimestre

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **200,00 €**
 - Facture trimestrielle **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé) **3,50 €**
 - Convention séquestre **38,00 €/unité**
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
 - Frais d'arrêt de compte **Gratuit**
 - Lettres-chèques **Nous consulter**
 - Information comptable des commissaires aux comptes **125,00 € TVA**
- Mobilité bancaire
 - Domilis Pro **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué **37,15 €**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif : commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client. Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

De 0 à 1 500 000 € de CA/budget	125,00 € à 260,00 €
Entre 1 500 001 € et 5 000 000 € de CA/budget	261,00 € à 468,00 €
Entre 5 000 001 € et 10 000 000 € de CA/budget	469,00 € à 1 000,00 €
Entre 10 000 001 € et 20 000 000 € de CA/budget	1 001,00 € à 2 000,00 €
Au-delà de 20 000 001 € de CA/budget	2 001,00 € à 5 000,00 €
Frais de relance en cas de non remise de documents comptables	52,00 €

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(3) Sous réserve de la souscription du service « DIGITAL BOX ».

BANQUE AU QUOTIDIEN

SERVICES BANCAIRES DE BASE Gratuit

Services bancaires définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L.312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire de type SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

> 1.2. BANQUE À DISTANCE ET ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ PULCEO

BON À SAVOIR :

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service	
- À distance	200,00 € TVA
- Sur site	350,00 € TVA
- Abonnement PulCEO.fr + EBICS, incluant 3 banques	104,00 €/mois TVA
- Option par banque supplémentaire	Nous consulter TVA
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEO mobile élargi, service Diamond ..)	Nous consulter TVA
- Service de Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA	
- Abonnement au service (exprimé par mois)	10,00 € TVA
- Frais de traitement par demande de signature électronique d'un mandat	0,70 € TVA
- Option rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15,00 €/mois TVA
- Option propositions d'équilibrages des soldes des comptes	15,00 €/mois TVA
- Service Facture électronique ⁽¹⁾	
- Abonnement au service (exprimé par mois)	Nous consulter TVA
- Frais de traitement par demande de signature électronique d'un devis	Nous consulter TVA
- Gestion du risque commercial	Nous consulter
- Gestion de la trésorerie avancée	Nous consulter
- Service Diamond (via API)	Nous consulter
- Gestion du risque commercial	Nous consulter
■ PULCEO Connect	9,00 €/mois TVA
- Option Ellisphère (gestion du risque commercial)	10,00 €/mois TVA

BON À SAVOIR :

PulCEO Connect permet l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEO Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

■ EBICS

- Frais de mise en place du service.....	125,00 € TVA
- Sens aller : Client > Banque Transmission de tout type de virement, de prélèvement et de LCR/BOR.	
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique.....	32,00 €/mois
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique.....	32,00 €/mois
- Sens retour : Banque > Client Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.	
- Abonnement mensuel EBICS (profil T)	52,00 €/mois

■ SWIFTNet

- Frais de mise en place du service.....	Nous consulter TVA
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct.....	Nous consulter TVA
- Abonnement mensuel services FIN.....	Nous consulter TVA

■ Pe SIT

- Frais de mise en place du service.....	Nous consulter TVA
- Abonnement mensuel	Nous consulter TVA

■ Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte.....	Nous consulter
- Relevés :	
- Relevé d'opérations de prélèvements à payer.....	Nous consulter
- Relevé compte Epargne (CAMT053 et CFONB120)	Nous consulter
- Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054)	Gratuit
- Le relevé intraday (format camt052 ou MT942).....	Nous consulter
- Le relevé de frais (format camt86)	Nous consulter
- Format CFONB, xml	Nous consulter
- Format MT940	Nous consulter
- Accès multiple tout protocole	Nous consulter
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA.....	Nous consulter TVA
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes	Nous consulter TVA
- Tracker SWIFT GPI	Nous consulter TVA
- Représentation automatique des impayés de prélèvement	Nous consulter TVA
- Service de protection.....	Nous consulter TVA

■ CE NET Comptes

- Frais de mise en place de l'abonnement.....	Gratuit
- Abonnement Banque à distance permettant de consulter vos comptes sur internet ...	13,00 €/mois
- Option bourse.....	15,00 €/mois
- Option comptes de filiales à partir du 4 ^{ème} compte ⁽¹⁾	5,00 €/mois
- Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse)	Nous consulter
- Demande d'ajout de RIB (en agence).....	5,00 € TVA
- Édition d'un relevé de coordonnées bancaires	Gratuit
- Frais de modification du contrat d'abonnement	Nous consulter

(1) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

■ SERVICE GESTION DE FACTURES TVA

BON À SAVOIR :

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance..

Fonctionnalités	Découverte	Basique
	20 factures incluses*	60 factures incluses*
Tarifs HT	Gratuit⁽¹⁾	18,00 €/mois⁽¹⁾
Facturation client		
Création des devis, factures clients	✓	✓
Relance et programmation de factures	✓	✓
Rapport des ventes	X	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	X	X
Factures fournisseurs		
Imports et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓
Pré-comptabilité		
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓
Suivi financier & trésorerie		
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	X	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	X	X
Anticipation de la T.V.A.	X	X
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	X	X
Notes de frais		
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*
	X Service non disponible. ✓ Service offert en standard.	

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

Essentiel	Pro	Pro+
100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
33,00 €/mois⁽¹⁾	79,00 €/mois⁽¹⁾	199,00 €/mois⁽¹⁾
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
✓	✓	✓
X	✓	✓
2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

**Les fonctionnalités « Synchronisation des comptes externes », « Lien d'encaissement client » et « Paiement fournisseur » disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

■ CE NET Secteur Public

- Abonnement **Gratuit**

■ Webprotexion

BON À SAVOIR :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement **Gratuit**
 - Demande d'ajout de RIB (en agence) **5,00 €**
 - Lecteur de carte à puce (conditions d'accès protégées) **7,50 €/lecteur TVA**
 - Cotisation de carte Secur@ccès **5,83 €/an TVA**

■ CE NET Remises⁽²⁾

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service **62,50 € TVA**

■ Service de saisie d'opérations et de remises d'ordres

- Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **52,50 €/mois**
 - Frais de modification sur l'abonnement **Nous consulter**
 - Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe **Nous consulter**
 - Option base mandat (inférieur à 100 mandats/mois) **10,00 €/mois**

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (e-remises, EBICS, DEI) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS⁽¹⁾ 2 étoiles et au règlement européen eIDAS⁽²⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte et de signature électronique pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽³⁾.

■ Secur'Pass **Gratuit**
 ■ Certificat électronique
 - Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans) **150,00 € TVA**
 - Abonnement Certiceo certificat électronique multiple **Nous consulter TVA**
 ■ Certificat dans le Cloud **Nous consulter TVA**
 ■ Authentification forte par clé FIDO 2 **Nous consulter TVA**
 ■ Certificat 3 Skey **Nous consulter TVA**
 ■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP
 - Lecteur CAP (conditions d'accès protégées) **7,50 €/lecteur TVA**
 - Cotisation carte secur@ccès **5,83 €/an TVA**
 - Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque **Gratuit**
 - Frais de refabrication carte secur@ccès⁽⁴⁾ **5,83 € TVA**
 - Frais de demande de réédition de code confidentiel **9,33 € TVA**

> 1.3. CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE **Nous consulter**

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

> 1.4. CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING **Nous consulter TVA**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(2) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

(1) RGS : Répertoire Général de Sécurité.

(2) Réglementation européenne sur les services de confiance (UE 910/2014).

(3) Sous réserve d'éligibilité.

(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

DÉFINITION :

- **Integral Cash Pooling Physique** : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- **Integral Cash Pooling Notionnel** : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnés réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

CASH POOLING GROUPE **Nous consulter TVA**

DÉFINITION :

- **Cash Pooling Groupe** : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> 1.5. TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

TLMC - Frais de mise en place **350,00 €**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR - Frais de mise en place **350,00 €**

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'Éditeur-Lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> 1.6. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR : ZONE SEPA, JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

La zone SEPA : regroupe les pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Saint-Marin, État du Vatican et Principauté d'Andorre.

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **14,65 €**
- Retrait-dépannage avec un chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de Caisse d'Epargne domiciliatrice) **6,80 €**

■ Espèces

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**

■ Retraits d'espèces par carte

- En euros dans une Caisse d'Epargne ou un autre établissement situé dans la zone euro
 - Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets des Caisses d'Epargne **Gratuit**
 - Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets des autres banques
 - Jusqu'à 3 retraits par mois **Gratuit**
 - À partir du 4^e retrait dans le mois **1,15 €/retrait**
- En devises
 - Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (par transaction)

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,65 €	6,90 €
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (par transaction)
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Commission fixe **6,65 €/opération**

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle en plus de la commission de change **2,90 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Avec un maximum de perception par transaction **7,35 €**

■ Virements

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale à Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J = jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

	Service Clients	CE NET Compte ⁽¹⁾ sur internet	CE NET Remise / EDI
Virement de compte à compte (occasionnel, permanent ou d'épargne)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,80 € ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,75 € ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,37 € ⁽²⁾⁽⁴⁾
Virement SEPA instantané vers une autre banque	4,80 € ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,75 € ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	
Virement SEPA jour			0,50 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,63 €
Virement tiers urgent	12,00 €		7,90 €
Virement SEPA instantané télétransmis			0,50 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	1,50 €	0,75 € ⁽²⁾	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,50 €	0,75 € ⁽²⁾	
Virement de trésorerie (VSOT) France ou Union Européenne	12,00 €		8,90 €
Remise de virements confirmé par mail			10,00 €
Remise de virements confirmé par signature électronique			Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,00 €		
Virement non SEPA en euros hors zone SEPA ou en devises ⁽¹⁾ (quel que soit le pays de destination) télétransmis			21,00 €

Service de protection des virements - lutte contre la fraude..... **Nous consulter**

(1) Opération unitaire ou groupée recue en utilisant les API DSP2.

(2) Gratuit avec Webprotexion.

(3) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(4) Les ordres virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE..... **Gratuit**
- Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)⁽¹⁾ **15,00 €**
- Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)⁽¹⁾ **15,00 €**

■ Contestation/Opposition sur prélèvement

- Refus de tout prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance **Gratuit**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **20,00 € TVA**

■ Autres frais

- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **22,10 €**

■ Les effets de commerce mis en paiement

- Service paiement sauf désaccord **Gratuit**
- Demande d'avis de sort **19,00 €**
- Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, changement de montant, changement de RIB) **19,00 €**
- Opposition sur effet à payer **20,00 €**
- Frais de rejet pour défaut de provision⁽²⁾ **22,40 €**

(1) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence

- Service dépôt Securexpress⁽¹⁾ toutes options..... **Gratuit**
- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽²⁾..... **Gratuit**
- Cotisation carte de dépôt Securexpress..... **Gratuit**
- Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication..... **Gratuit**
- Securexpress Assurance⁽¹⁾..... **27,40 €/an**
- Coffre de nuit **78,50 €/an TVA**

■ Remises d'espèces hors agence

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

■ Chèques

- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
- Date de valeur = J + 1 ouvré⁽³⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).

■ Virements

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie euro zone euro **Gratuit**

■ Prélèvements SEPA

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **40,00 € TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter TVA**

■ Opérations réalisables sur CE NET Remises ou EDI

- Émission de prélèvement SEPA CORE ou TIP SEPA (ponctuel) **0,37 €/opération**
- Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)..... **0,37 €/opération**
- Frais sur remise de prélèvements confirmée par mail..... **10,00 €/remise**
- Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique **3,50 €/remise**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)..... **6,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)..... **6,00 €/opération**

■ Titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)

- Frais de rejet suite à l'émission d'un TIP SEPA..... **6,00 €/opération**

■ Interventions et demandes particulières

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... **15,00 €/opération**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance.... **15,00 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **15,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)..... **6,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)..... **6,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **6,00 €/opération**
- Prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé **6,00 €/opération**
- Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **15,00 €**

■ Les effets de commerce

remis à l'encaissement ou à l'escompte

	Service Clients	CE NET Remise / EDI
Frais de remise de bordereau	5,20 €	3,50 €
Commission par effet	3,50 €	0,45 €
Majoration pour effet inférieur à 800 € : commission forfaitaire	3,85 €	3,85 €
Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, changement de RIB)	19,00 €	19,00 €
Envoi à l'acceptation	19,00 €	19,00 €
Effet remis à l'encaissement revenu impayé	22,40 €	6,00 €
Effet représenté	3,80 €	—

■ Autres

- Prorogation, réclamation, changement de montant, changement de RIB..... **19,00 €**
- Demande d'avis de sort **19,00 €**
- Opposition sur effet à payer **20,00 €**
- Frais de rejet..... **22,40 €**

■ Services DIAMOND

- Vérification de coordonnées bancaires **Nous consulter**
- Abonnement au service
- Demande de vérification

(1) Securexpress est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75 641 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS Paris B 350 663 860.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

> 1.7. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France ⁽¹⁾	J + 1⁽¹⁾	J
Chèques de banque	J + 1	J
Effets de commerce Lettre de Change Relevé/Billet à Ordre	E + 4 JC⁽²⁾	E – 1 JC⁽²⁾

E = Date échéance.

> 1.8. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques
 - Envoi simple..... **2,80 €/envoi**
 - Envoi en recommandé avec AR **10,75 €/envoi**
 - Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 6 mois..... **8,50 €**
 - Chèques sécurisés
 - Contrôle de la banque de lettres-chèques ou chèques
à la demande du client..... **Nous consulter**

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes (hors offres groupées de services)

	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	57,35 €/an	57,35 €/an
Carte Visa Gold Business	149,65 €/an	149,65 €/an
Carte Visa Platinum	–	230,00 €/an

- Service e-Cartes **13,55 €/an**
- Carte de retrait Associatis..... **24,30 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique **50,95 €/an**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).

(2) JC = Jour Calendaire. Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique
(souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base ») ... **Gratuit**

■ Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance **15,25 €/carte**
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel **12,65 €/carte**
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces
ou paiement⁽¹⁾ en agence..... **Gratuit**

CARTE ACHAT PUBLIC..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE GROUPE⁽²⁾..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate Groupe optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus »⁽³⁾⁽⁴⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus »⁽³⁾⁽⁴⁾..... **20,30 €/an/compte**
- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes
à but non lucratif⁽³⁾⁽⁴⁾ **16,30 €/an/compte**
- Assurance Assistance et Protection Juridique⁽³⁾ (Associations)..... **5,00 €/mois**

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

> 1.9. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT⁽¹⁾

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS	150,00 €
- Je Paie En ligne	150,00 €
- Je Paie En ligne EXPRESS ⁽¹⁾	50,00 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS	19,00 €
- Je Paie En ligne	15,00 €
- Je Paie En ligne EXPRESS ⁽¹⁾	5,00 €
■ Autres	
- Frais liés aux transactions	Nous consulter
- Options associées à SP PLUS	Nous consulter
- Frais de traitement sur impayés cartes bancaires	70,00 €/impayé
- Opérations d'encaissement	
Versement espèces (hors prestations particulières)	Gratuit
- Oney	Nous consulter
- Apple Pay ⁽¹⁾	Nous consulter
- Google Pay ⁽¹⁾	Nous consulter
- Click To Pay ⁽¹⁾	Nous consulter
- Wero ⁽¹⁾	Nous consulter

PAYPLUG⁽²⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par Caisse d'Epargne.

■ Option PayLater⁽³⁾ Nous consulter

(1) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation par vente à distance sécurisée.
 (2) Service de la société Payplug Entreprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
 (3) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIA S : 07 023 261 - HYPERLINK « <http://www.orias.fr> » www.orias.fr PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 88.

IZ E-COMMERCE⁽¹⁾

BON À SAVOIR :

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur	
- Ouverture / clôture de dossier	Nous consulter
- Taux de commission	Nous consulter
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC)	Gratuit
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC)	Gratuit
- Frais sur contrat inactif	15,00 €/an

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE) Nous consulter **TVA**

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique)	Nous consulter
- Terminal IP (raccordé à internet)	Nous consulter
- Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus)	Nous consulter
- Terminal Premium (Android)	Nous consulter
- Terminal Tap To Pay (SOFTPOS)	Nous consulter

TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Epargne.

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽²⁾ Nous consulter

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽³⁾ Nous consulter

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

(1) IZ E-commerce est un service de Regicom, proposé par Caisse d'Epargne. Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.
 (2) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.
 (3) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES..... Nous consulter **TVA**

SMILE AND PAY⁽¹⁾..... Nous consulter **TVA**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

HEOH⁽²⁾

- L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement..... **Nous consulter**

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽³⁾..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

- Service de génération d'IBAN virtuels⁽⁴⁾..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

2 LES FINANCEMENTS



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

- Frais de dossier ou de renouvellement de dossier..... **1 % du montant de l'engagement avec un minimum de 150,00 €**
- Frais de réexamen annuel du dossier..... **1 % du montant de l'engagement avec un minimum de 150,00 €**

DÉCOUVERT ET COMMISSIONS

- Commission d'engagement perçue sur tout ou partie du montant d'un découvert confirmé par écrit..... **1 %**
- Commission de plus fort découvert (calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois)..... **0,15 %⁽¹⁾**
- Commission d'immobilisation (calculée sur le solde moyen débiteur de la période, perçue uniquement si le compte est débiteur en permanence au cours du trimestre)..... **1,75 %**
- Commission de non-utilisation (calculée sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert de la période d'arrêt)..... **1 %**
- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)..... **Nous consulter**
- Taux d'intérêt du découvert autorisé⁽²⁾ (Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)..... **Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert**
- Taux d'intérêt du découvert non autorisé⁽³⁾..... **Nous consulter**

ESCOMPTE

- Commission d'engagement perçue sur tout ou partie du montant de l'autorisation d'escompte confirmée par écrit..... **1 %**
- Taux d'intérêt escompte autorisé..... **Nous consulter⁽⁴⁾**
- Effets escomptés, intérêts minimum calculés..... **10,92 €/effet**
- Effets « brulants/brûlés », intérêts minimum calculés sur 10 jours calendaires **10,40 € minimum**

(1) Smile&Pay est un service proposé par Caisse d'Epargne. Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce.

(2) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiée au capital de 750 374 €. Siège social : 5, rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(3) Bridge est un service de Perspectiveev, proposé par Caisse d'Epargne. Perspectiveev, société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspectiveev est agréée en qualité de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

(4) Sous réserve de commercialisation.

(1) Par période d'arrêt.

(2) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul de TEG.

(3) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés. Le minimum d'intérêts perçus est fixé à 10,00 euros. Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable dans le cas où l'indice serait inférieur à zéro (0). Il sera alors considéré comme étant égal à zéro (0).

2 LES FINANCEMENTS

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de convention cadre	Gratuit
- Commission de mise en place ou de renouvellement de dossier	1 % du montant de l'engagement avec un minimum de 150,00 €/dossier
- Frais de réexamen annuel du dossier	1 % du montant de l'engagement avec un minimum de 150,00 €
- Commission d'engagement perçue sur tout ou partie du montant de l'autorisation d'escompte confirmée par écrit	1 %
- Commission de notification	31,20 €
- Commission de bordereau	15,60 €
- Commission par créance cédée	10,40 €
- Commission de relance Dailly	26,00 €
- Commission de prorogation, modification, réclamation, impayé Dailly	31,20 €
- Commission d'envoi à l'acceptation	26,00 €
- Commission de mainlevée Dailly	26,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS

Nous consulter

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

AFFACTURAGE

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client	Nous consulter
- Commission de financement TVA	
- Commission d'affacturage TVA	
- Offre d'assurance-crédit TRADELINER : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales	Nous consulter
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects	Nous consulter

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC) ..

Nous consulter

> 2.2. CAUTIONS ET GARANTIES À 1^{re} DEMANDE

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais d'établissement d'un acte simple	102,00 €/dossier
■ Frais d'établissement d'un acte complexe	204,00 €/dossier
■ Commission annuelle d'engagement avec un minimum de 150,00 €	de 1 % à 3 % du montant cautionné
■ Frais divers (modification, annulation, réédition d'acte)	81,60 €
■ Frais de mainlevée	81,60 €

GARANTIES À 1^{re} DEMANDE

- Frais de dossier	Nous consulter
- Commission de délivrance	Nous consulter
- Autres cautions (accises, agroalimentaire, douane, de marché, professions réglementées)	Nous consulter

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

■ Frais de dossier crédit	1 % du montant avec un minimum de 500,00 €
■ Prêt à impact (offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière)	Nous consulter

NUMAIRC

■ Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public	Tarification en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites ⁽¹⁾
---	--

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Attestation de prêt	30,30 €
- Attestation de refus de prêt	80 % des frais de dossier
- Duplicata d'un tableau d'amortissement	28,80 €
- Simulation de décompte de remboursement anticipé	21,60 €
- Frais d'avenant (personne, taux, garantie, assurances)	1,50 % du capital restant dû Minimum 500,00 €
- Acte sur mesure	Sur devis
- Autres frais d'avenant	195,00 €
- Édition attestation de fin de prêt en ligne	15,20 €
- Édition relevé d'intérêts en ligne	15,20 €
- Réédition d'un tableau d'amortissement en ligne (hors demande de remboursement anticipé effectif)	14,40 €

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2 LES FINANCEMENTS

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾ Nous consulter

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garanzissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées.....	1 248,00 €/acte
- Nantissement de compte d'instruments financiers réseau Caisse d'Épargne	73,00 €/acte
- Nantissement d'instruments financiers autres établissements	305,00 €/acte
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	0,50 % du montant emprunté
- Minimum.....	600,00 €
- Maximum.....	2 496,00 €
- Gage matériel et outillage sous seing privé	331,00 €
- Prise de gage automobile	331,00 €
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	200,00 €
- Hypothèque maritime, aéronef, fluviale	
- Jusqu'à 500 000 € du montant du crédit	386,00 €
- Au-delà	0,60 % du montant du crédit
- Convention de blocage de compte courant d'associé.....	67,60 €
- Mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle par acte sous seing privé	99,50 €
- Mainlevée hypothécaire	99,50 €
- Mainlevée nantissement de fonds de commerce.....	260,00 €
- Nantissement de marchés publics et autres garanties.....	Nous consulter
- Délégation de la Police d'assurance « homme-clé »	250,00 €
- Délégation de la Police d'assurance décès/invalidité et/ou incapacité de travail	250,00 €
- Délégation de loyers	120,00 €
- Frais de publication légale.....	Nous consulter
- Établissement convention « Agent des sûretés »	Nous consulter

> 2.4. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier).....	Nous consulter
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit (Par trimestre. Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)...	Nous consulter
- Frais de dossiers (Frais facturés en % du montant du concours)	Nous consulter
- Commission d'arrangement	Nous consulter
- Frais de modification contractuelle	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

- Garantie Financière d'Achèvement (en % du CA TTC)	Nous consulter
- Garantie Financière d'Achèvement des VRD ⁽¹⁾ (en % du prix des travaux et honoraires techniques).....	Nous consulter
- Cauton (en fonction de la nature de la caution, l'assiette est soit le montant de l'engagement, soit le CA TTC de l'opération).....	Nous consulter
■ Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution)	
- Cauton dédit terrain (en % du montant cautionné)	Nous consulter
- Cauton dédit immeuble	
- Cauton dation terrain	
- Cauton contrat promotion immobilière	
- Cauton paiement entreprises	
- Autres cautions	

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

- Frais de visite de chantier	Nous consulter
- Frais d'estimation de bien.....	Nous consulter

COMPTE RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire	Gratuit
---	----------------

> 2.5. FINANCEMENT LOCATIF

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER	Nous consulter TVA
LOCATION FINANCIÈRE	Nous consulter
LEASE BACK	Nous consulter TVA
LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter TVA
UNE OFFRE DE FINANCEMENT DES VENTES EN LOCATION FINANCIÈRE PROPOSÉE PAR NOTRE FILIALE SIMPEL⁽²⁾	Nous consulter

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) VRD : voirie, réseaux divers.

(2) Sous réserve de commercialisation.

2 LES FINANCEMENTS

> CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV* - 2,50 € H.T./mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	Non inclus
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	Non inclus
Gestion de subventions	250,00 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition	50,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	Inclus
Rédédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	Inclus
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50,00 €	Inclus
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50,00 €	Inclus
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Renseignement recherché pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40,00 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	Non inclus

> 2.6. COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME..... Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

*Sous réserve de commercialisation

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Rémunération client

DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe de 1 à 12 mois..... Nous consulter
- CAT Vert..... Nous consulter
- CAT à taux révisable indexé sur Euribor..... Nous consulter

LIVRET A.....

Nous consulter

CSL RÉGIONAL.....

Nous consulter

- Relevé de compte multiproduits trimestriel..... 5,60 €/an
- Relevé de compte multiproduits annuel..... Gratuit

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL.....

Nous consulter

- Frais de tenue de compte sur livret (CSL) inactif⁽²⁾..... 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾

BONS DE CAISSE.....

Nous consulter

EMPRUNTS BPCE.....

Nous consulter

PARTS SOCIALES.....

Nous consulter

LIVRETS

- Frais de tenue de compte sur Livret et/ou Compte sur Livret inactif⁽²⁾..... 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.

3 LES PLACEMENTS

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

TITRES DE CRÉANCES

- Certificat de dépôt négociable..... **Nous consulter**
- Titres négociables à moyen terme **Nous consulter**
- Autres titres de créances à formule..... **Nous consulter**

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Ce service place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

GESTION SOUS MANDAT

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commission de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commission de gestion rétrocedées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont retrocédées à Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde.

OPC : Organismes de Placement Collectif.

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter TVA**
- Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement : votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS DE CAPITALISATION

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Gratuit**

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)..... **Gratuit**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter TVA**

TRANSFERT TVA

- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque **Minimum de perception de 121,35 € TVA**
- Titres en dépôt en France **11,05 €/ligne**
- Titres en dépôt à l'étranger **110,35 €/ligne**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

3 LES PLACEMENTS

FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE

DROITS DE GARDE/FRAIS DE TENUE DE COMPTE TVA

	Les droits de garde sont comptabilisés en fin de trimestre échu et prélevés au cours du trimestre suivant				Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Forfait	Commission proportionnelle sur encours (uniquement sur valeurs hors réseau)	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	8,00 €/ trimestre soit 32,00 €/an	-	8,00 €/ trimestre soit 32,00 €/an	8,00 €/ trimestre soit 32,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/ trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + Commissions	185,65 €/ trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/ trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille mixte composé uniquement d'autres valeurs	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/ trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + Commissions	185,65 €/ trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/ trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille sans valeur inscrite	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	-	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	8,95 €/ trimestre soit 35,80 €/an	-
Compte-titres inactif*	7,50 €/ trimestre soit 30,00 €/an	-	7,50 €/ trimestre soit 30,00 €/an	7,50 €/ trimestre soit 30,00 €/an	-

*Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **Application des droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel)**

Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
------------------	--

BON À SAVOIR :

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

FRAIS DE TRANSACTION

■ Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)⁽¹⁾

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté Commission proportionnelle au montant de la transaction + Taxes avec un Minimum de perception de :	0,55 % 9,45 €	1,50 % 18,00 €	1,50 % 18,00 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

■ Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

LES AUTRES TARIFS

- Attestation de plus-values (sur IFU).....	Gratuit
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU).....	Gratuit
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier).....	Nous consulter TVA
- Frais attestations retenues à la source titres allemands.....	Nous consulter TVA
- Évaluation de portefeuille (hors Gestion Patrimoniale Privée) TVA.....	0,20 % de la valeur du portefeuille Minimum 65,85 €

Relevé ponctuel de portefeuille..... 20,55 €

Titres non cotés compte-titres ordinaires (CTO)

- Dépôt ou Inscription constitution du dossier 49,65 €

- Actes de gestion (opérations sur titres, détachement dividendes, etc.)..... 49,65 €

Ordre au nominatif 55,45 €

Changement de forme : passage au nominatif 16,65 €

Attestation de blocage (par valeur bloquée)..... 12,85 €

- Dépôt de titres vifs (par nature de titres déposés)..... 49,65 €

Opposition sur comptes d'instruments financiers ou valeurs mobilières 53,95 €

Prestations relevés portefeuille titres grands investissement..... Nous consulter TVA

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC réseau groupe BPCE Droits d'entrée variables

- Opérations OPC d'un autre réseau 36,90 € + frais d'émetteur

- Récupération retenue à la source (RAS) sur valeurs étrangères Répercussion tarification du pays

OBLIGATION ÉMISE PAR NATIXIS CIB POUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

- Frais de souscription Gratuit

- Frais de sortie..... Gratuit

AUTRES TITRES DE CRÉANCE

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales Caisse d'Épargne..... Gratuit

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES

GRANDS INVESTISSEMENTS Nous consulter

(1) La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie et autres assurances.

> 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE ET AUTRES ASSURANCES

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Épargne Salariale (Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement) Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services **Nous consulter TVA**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services Swile, proposées par Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Swile »⁽¹⁾ (carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeaux « Swile »⁽¹⁾ (carte) **Nous consulter**

(1) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurance santé collective⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme Clé⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽³⁾ garantit le versement d'un capital⁽⁴⁾ prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽⁵⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

(1) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10848004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.

(4) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur.

(5) Assurance RCDE et RCDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 350 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt..... **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité **Nous consulter**
- Opérations financières **Nous consulter**
 - Montage de financement structuré (LBO...), transmission d'entreprises..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne accompagne les acteurs publics et privés dans leur recherche d'aides et de subventions mobilisables. Nous proposons une offre qui combine des services digitaux innovants et l'accompagnement des experts de Finances & Territoires, une société du Groupe BPCE. Grâce à notre plateforme numérique, il est possible d'effectuer des recherches personnalisées de manière autonome, d'accéder à une base documentaire complète et de bénéficier d'un soutien expert, le tout dans le but de maximiser les aides obtenues, qu'elles soient publiques ou privées.

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en œuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne propose aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, Caisse d'Épargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

> 4.4. NEOBUSINESS

Caisse d'Épargne accompagne les entreprises innovantes dans leur croissance avec des solutions dédiés sur l'ensemble du territoire.

> 4.5. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

> 4.6. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.7. BANQUIER DU DIRIGEANT

Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

> 4.8 CONSEILS AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

BPCE Partenaire Conseil propose une offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficacité et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance **Nous consulter**



> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés.....	27,00 €/mois
- Rémunération de compte en devises.....	Nous consulter
■ Commission de mouvement	
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs.....	0,24 %
COMPTE A TERME EN DEVISES.....	Nous consulter

BON À SAVOIR :

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export et garanties internationales).

> 5.2. LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

CARTES

- Se reporter à la page 17 pour les paiements et retraits en Euro et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Dans l'EEE (Espace Économique Européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

■ Virement PAPIER	
- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN.....	4,80 €
■ Virement TÉLÉTRANSMIS	
- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN.....	0,37 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁾

■ En euros ou en devises.....	45,00 €
■ Frais du correspondant.....	22,55 €
■ Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc.....	5,75 €
(virement en euros et dont le montant est inférieur à 150 000 €)	

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA EN EUROS

■ Frais par virement reçu automatisable avec BIC et un IBAN.....	Gratuit
--	---------

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

■ En euros ou en devises.....	39,90 €
-------------------------------	---------

> 5.3. CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

■ Paiement par chèque à l'étranger en euros.....	46,10 €
(+ frais de banque étrangère)	
■ Paiement par chèque à l'étranger en devises.....	46,10 €
(+ frais de banque étrangère)	
■ Date d'opération (en jour ouvré)	
- Transfert.....	J-1
- Rapatriement.....	J+1

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

■ Chèque libellé en euros et dans la zone Euro	
- Crédit Sauf Bonne Fin.....	51,65 €/opération
- Crédit Après Encaissement.....	51,65 €/opération
- Impayé Chèque Étranger (+ Frais de banque étrangère).....	35,60 €/opération

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER..... Frais réel

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible.....	0,60 % avec un minimum de 280,00 €
- Commission de modification.....	100,00 €
- Commission de levée de documents.....	0,125 % avec un minimum de 280,00 €
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible.....	0,100 % avec un minimum de 180,00 €
- Frais supplémentaires d'acte complexe.....	150,00 €
- Frais d'irrégularité (à la charge de l'exportateur).....	120,00 € min.
- Bon de cession (frais d'intervention).....	80,00 €
- Émission d'une cession bancaire.....	80,00 €

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible (montant, durée).....	0,60 % avec un minimum de 280,00 €
- Commission de prorogation ou augmentation du montant.....	150,00 €
- Commission de modification autre forfait.....	150,00 €
- Commission de paiement/mise en jeu (flat).....	0,60 % avec un minimum de 250,00 €
- Frais supplémentaires d'acte complexe.....	150,00 €

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

- Commission de présentation.....	0,60 % avec un minimum de 300,00 €
- Commission de paiement.....	0,125 % avec un minimum de 120,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...).....	50,00 €
- Commission d'impayé.....	0,50 % avec un minimum de 120,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission de paiement.....	0,60 % avec un minimum de 300,00 €
- Commission d'utilisation ou de transfert.....	40,00 €
- Commission d'impayé.....	0,50 % avec un minimum de 90,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...).....	50,00 €

(1) Disponibilité des fonds :

- Remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « Crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- Remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « Crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- Remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par Caisse d'Épargne.

(1) Autres virements : en Euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
 - Rapatriement sans change **J = date de réception des fonds**
 - Rapatriement avec change **J + 2 (délai de change)**
- Autres opérations
 - Rapatriement **J + 1**

CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES

NÉES SUR L'ÉTRANGER **Nous consulter**

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT **Nous consulter**

LETTRÉ DE STAND-BY EXPORT **Nous consulter**

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission d'encaissement **0,60 % avec un minimum de 300,00 €**
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) **50,00 €**

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement/papier **0,60 % avec un minimum de 300,00 €**
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) **50,00 €**

> 5.4. OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) ... **Gratuit**

CHANGE AU COMPTANT **Nous consulter**

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS + **Nous consulter**

SWAP DE CHANGE **Nous consulter**

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE **Nous consulter**

AUTRES SERVICES (OPTIONS, PRODUITS STRUCTURÉS) **Nous consulter**

> 5.5. AVANCES EN DEVICES **Nous consulter**

> 5.6. CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

- Commission de change **Selon cours**
- Minimum de perception (non clients) **6,80 €**

> 5.7. GARANTIES INTERNATIONALES **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

> 5.8. OFFRE COFACE **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En partenariat avec Coface, Caisse d'Épargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.

> 5.9. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne à travers ses Partenaires Pramex et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

> 5.10. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier **40,00 € TVA**
- Frais de Swift **40,00 € TVA**

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> 6.1. FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS

- Frais de recherche sur opération inscrite en compte	
- Depuis moins d'un an ⁽¹⁾	21,00 €/unité TVA
- Depuis plus d'un an ⁽¹⁾	35,30 €/unité
- Frais de recherche et photocopie d'un document	
- Archivé depuis moins d'un an.....	21,00 €/unité
- Archivé depuis plus d'un an.....	35,30 €/unité
- Frais de recherche complexe.....	Nous consulter
- Renseignements commerciaux TVA.....	28,33 €
- Justification de calcul (agios, intérêts/suite à contestation infondée).....	35,30 €
- Recherche non fondée sur facture carte.....	28,70 €
- Évaluation des avoirs détenus par la CELR (par période d'évaluation).....	69,50 €

> 6.2. LA LOCATION DE COFFRES (ASSURANCE STANDARD COMPRISE) TVA

- Frais de location de coffre-fort	
- Petit.....	150,84 €/an
- Moyen.....	208,34 €/an
- Grand.....	283,34 €/an
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs).....	Frais réels/ouverture

> 6.3. TRANSACTIONS SUR L'OR

- Achat et vente d'or	
- Commission.....	1,60 % de la transaction
- Frais fixes.....	11,05 €
- Avec un minimum de perception.....	33,10 €

> 6.4. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service..... Nous consulter TVA

> 6.5. CYBERSECURITE

- Mailinblack..... Nous consulter

Des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack afin de réduire les risques de subir une attaque informatique.

> 6.6. GREEN

- SAMI & Naldeo (évaluation carbone)..... Nous consulter

- Économie d'Énergie (économies d'énergie et subvention des travaux)..... Nous consulter

Des solutions proposées par nos partenaires sur le green offrent une large gamme de solutions durables.

(1) Exonéré de TVA hormis quand cela se rapporte à un compte titres.

(2) Les frais de successions pourront être débités sur le compte joint ou sur l'un des comptes du conjoint entrant dans le périmètre des recherches diligentées si le solde des comptes du défunt est insuffisant.

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Commission d'intervention.....	10,00 €/opération
- Dans la limite d'un plafond journalier de.....	50,00 €

> 7.2. LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour).....

10,00 €

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant :

- La lettre d'information préalable	
- Les frais de dossier	
- Les frais de chèque impayé	
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire	
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction TVA	
- La déclaration Banque de France	
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- Les frais de délivrance du certificat de non paiement	
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
- Les frais de blocage de provision pour régularisation	
- Par chèque < ou égal 50,00 €	20,00 €⁽²⁾
- Par chèque > 50,00 €	40,00 €⁽²⁾
- Dans la limite d'un plafond journalier de.....	100,00 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.....	25,00 €
- Chèque payé en période d'interdiction bancaire	20,00 €

> 7.3. LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)..... **12,50 €**

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽¹⁾ :

- Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	
- Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement	
- Et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément	
- Prélèvement inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €	10,00 €⁽²⁾
- Frais dans la limite d'un plafond de.....	120,00 €/jour

> 7.4. LES INCIDENTS LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif.....	Gratuit
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	22,20 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.....	44,40 €

> 7.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé envoi simple.....	10,00 €
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé envoi en recommandé	16,00 €
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	120,00 €
- Frais par saisie administrative a tiers détenteur	10 % du montant du au Trésor Public dans la limite de 83,33 € HT

> 7.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire :	
- sans inscription à la Banque de France.....	22,20 €/opposition
- avec inscription à la Banque de France.....	44,40 €/opposition
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux.....	Gratuit
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur.....	19,60 €
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	28,20 €
- Frais d'opposition sur effet à payer.....	20,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention (voir définition et tarification). En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- L'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 RÉSOLURE UN LITIGE



➤ 9.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez-vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Caisse d'Épargne LR - Service Relations Clientèle BDR
254, rue Michel Teule - BP7330
34184 Montpellier Cedex 04
www.caisse-epargne.fr*

(région Languedoc-Roussillon) rubrique « Numéros utiles » « Service Relations Clientèle »
09 69 36 27 38*

■ DÉLAIS DE TRAITEMENT

Nous nous engageons à accusé réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

➤ 9.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽¹⁾...

Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur ».

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>

ou en scannant le QR code :



■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE POUR LES TPE ET PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

➤ 9.3. POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

www.caisse-epargne.fr* (région Languedoc-Roussillon)

* Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (Coût selon fournisseur d'accès internet).

* Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

10 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

➔ ASSISTANCE TECHNIQUE :

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

➔ PERTE/VOL :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet

- www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone® ou votre iPad®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

➔ SAV TPE :

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollectes).

■ TPE (hors premium)

 **N°Cristal 09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXE

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal 09 69 36 06 86**

APPEL NON SURTAXE

➔ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE :

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

➔ ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

POUR LES CONTRATS : **Protection de l'Activité Professionnelle, Prévoyance Pro, Santé Pro, Retraite Pro**

➔ ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

POUR LES CONTRATS : **Assurance Auto, multirisque et responsabilité civile.**

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr*



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Languedoc-Roussillon

* Coût selon votre fournisseur d'accès internet.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 370000000 euros - SIREN 383 451 267 RCS Montpellier - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729. • Crédit photos : Gettyimages • 08/2026 • N° d'identification à la TVA : FR64383451267. TVA facturée sur les prestations taxables de plein droit et non facturée sur les prestations exonérées. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIREN 493 455 042)